

" Certifié conforme à l'original "

COMPTE DE RESULTAT

COMPTES CONSOLIDES

| Postes | 2023 | 2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 74 277 655,78 | 57 039 975,77 |
| Intérêts et charges assimilés | - 43 100 740,88 - | 23 854 285,24 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés | - | - |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés | - | - |
| Produits sur opérations de location simple | - | - |
| Charges sur opérations de location simple | - | - |
| Revenus des titres à revenu variable | - | - |
| Commissions (produits) | 9 017 547,30 | 9 990 603,95 |
| Commissions (charges) | - 1 055 944,27 - | 972 558,81 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | - | - |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | - | - |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 2 491 747,03 | 2 345 127,93 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | - | - |
| Produit net bancaire | 41 630 264,96 | 44 548 863,60 |
| Charges générales d'exploitation | - 35 863 223,73 - | 36 089 634,99 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | - 1 005 088,27 - | 1 222 495,93 |
| Résultat brut d'exploitation | 4 761 952,96 | 7 236 732,68 |
| Coût du risque | - 2 073 947,71 - | 3 115 922,98 |
| Résultat d'exploitation | 2 688 005,25 | 4 120 809,70 |
| Gains ou pertes sur actifs Immobilisés | - | - |
| Résultat courant avant impôt | 2 688 005,25 | 4 120 809,70 |
| Résultat exceptionnel | - 395 584,86 - | 357 750,25 |
| Impôt sur les bénéfices | - 872 156,06 - | 1 053 265,90 |
| Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées | 300 000,00 | - |
| Résultat net | 1 720 264,33 | 2 709 793,55 |

Copie certifiée conforme
à l'original



Société Anonyme au capital de 70 000 000 €
Siège Social : 2 Rue du 24 Février 79000 NIORT
RCS Niort : 682 014 865
Siren : 682 014 865 00021

- : - : -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 7 MAI 2024**

Le 7 mai 2024 à 9 heures 30, les actionnaires de SOCRAM BANQUE, Société Anonyme au capital de 70 000 000 € divisé en 3 500 000 actions de 20 €, dont le siège social est 2 rue du 24 Février à NIORT (79000), immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 682 014 865, se sont réunis, dans les locaux Macif 17/21 Place Etienne Pernet à Paris (15^{ème}) en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2024.

Il est dressé une feuille de présence qui fait état de la participation de chaque membre de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Pascal Michard en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il propose de mettre en place le Bureau de l'Assemblée constituée d'Odile Ezerzer et de Daniel Spitezki aux fonctions de scrutateurs, et de Philippe Moulay aux fonctions de secrétaire.

Odile Ezerzer et Daniel Spitezki, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs. Philippe Moulay est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, selon la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 500 000 actions, représentant plus du cinquième des actions ayant droit de vote. L'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président salue la participation des Commissaires aux comptes : Gaël Colabella du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et Pierre Froidure du Groupe Y.

[...]

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | 1 846 070,53 € |
| Report à nouveau créditeur | 5 877 191,52€ |
| | 7 723 262,05 € |

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide que le résultat de l'exercice 2023 sera affecté de la façon suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| Dividendes à hauteur de 0,45 € par action | 1 575 000 € |
| Réserve facultative | 0 € |
| Report à nouveau créditeur | 6 148 262,05 € |
| | 7 723 262,05 € |

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

| Année | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dividende par action | 0€ | 0,40€ | 0,40€ |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

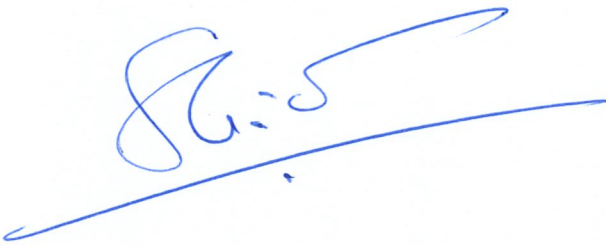
[...]

Huitième résolution

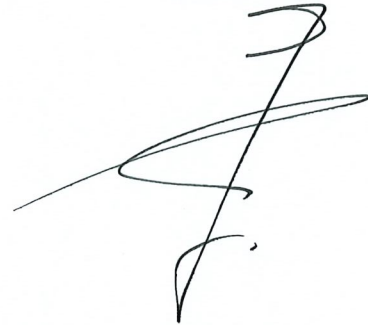
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line that extends to the right.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' with a horizontal line that extends to the right and a vertical stroke that descends from the bottom of the 'S'.

1) Copie certifiée conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

SOCRAM Banque

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

GROUPE Y Audit
53, rue des Marais
CS 18421
79024 Niort Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCRAM Banque
2 rue du 24 Février
79092 Niort cedex

A l'Assemblée Générale de la société SOCRAM Banque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

SOCRAM Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Dépréciations au titre du risque de crédit des créances sur la clientèle portant sur les crédits à la consommation :

| Risque identifié |
|--|
| <p>Comme cela est détaillé dans la note « 2.2.1 Principes d'évaluation et de présentation des opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes annuels, SOCRAM Banque est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours.</p> <p>Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle s'élèvent à 1 382 M€ au 31 décembre 2023, représentent près de 78% du total bilan de SOCRAM Banque au 31 décembre 2023.</p> <p>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 33 M€. Le coût du risque sur l'exercice 2023 s'élève à 2 606 K€ (contre 4 198 K€ sur l'exercice 2022).</p> <p>Des éléments sur les expositions et le coût du risque sont détaillés dans les notes 3.3 et 6.1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> |
| Notre approche d'audit |
| <p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ; * apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2023 ; * procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes. |

SOCRAM Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 3

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre assemblée générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

SOCRAM Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 4

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SOCRAM Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 5

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Bordeaux et Niort, le 22 avril 2024,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

GRUPE Y Audit



Gaël COLABELLA



Pierre FROIDURE

ACTIF*COMPTES SOCIAUX*

| En K euros | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Caisse, banque centrale, CCP | 140 610 | 63 307 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 15 040 | 23 996 |
| Opérations avec la clientèle | 1 357 971 | 1 230 759 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 11 353 | 11 740 |
| Parts dans les entreprises liées | 0 | 0 |
| Crédit bail et location avec option d'achat | 14 | 18 |
| Location simple | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 1 707 | 1 344 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| Capital souscrit non versé | 0 | 0 |
| Actions propres | 0 | 0 |
| Autres actifs | 6 877 | 4 918 |
| Comptes de régularisation | 12 379 | 7 647 |
| Total de l'Actif | 1 545 950 | 1 343 728 |

PASSIF*COMPTES SOCIAUX*

| En K euros | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Banque centrale, CCP | 0 | 0 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 63 174 | 4 312 |
| Opérations avec la clientèle | 838 157 | 926 606 |
| Dettes représentées par un titre | 341 963 | 112 259 |
| Autres passifs | 10 068 | 9 554 |
| Comptes de régularisation | 9 483 | 11 296 |
| Provisions pour risques et charges | 1 118 | 1 469 |
| Dettes subordonnées | 47 248 | 43 639 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 2 700 | 3 000 |
| Capitaux propres hors FRBG | 232 039 | 231 593 |
| Capital souscrit | 70 000 | 70 000 |
| Primes d'émission | 16 316 | 16 316 |
| Réserves | 138 000 | 138 000 |
| Ecart de réévaluation | 0 | 0 |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | 0 | 0 |
| Report à nouveau (+/-) | 5 877 | 4 995 |
| Résultat de l'exercice +/- | 1 846 | 2 282 |
| Total du Passif | 1 545 950 | 1 343 728 |

HORS BILAN*COMPTES SOCIAUX*

| En K euros | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements donnés | 31 396 | 41 233 |
| Engagements donnés de l'activité bancaire | 13 551 | 15 751 |
| Engagements de financement | 17 845 | 25 482 |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements sur titres | | |
| Engagements donnés de l'activité d'assurance | | |
| Engagements reçus | 150 000 | 150 000 |
| Engagements reçus de l'activité bancaire | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagements de garantie | 150 000 | 150 000 |
| Engagements sur titres | | |
| Engagements reçus de l'activité d'assurance | | |

* Les informations concernant les instruments financiers à terme sont présentés dans le point 7.1 de l'annexe aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE SOCIAUX

| Postes (En K euros) | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés | 75 226 | 58 667 |
| - Intérêts et charges assimilées | -43 535 | -24 037 |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées | 4 | 2 |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées | -4 | -2 |
| + Produits sur opérations de location simple | 0 | 0 |
| - Charges sur opérations de location simple | 0 | 0 |
| + Revenus des titres à revenu variable | 31 | 31 |
| + Commissions (produits) | 8 993 | 9 831 |
| - Commissions (charges) | -1 056 | -973 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 0 | 0 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 0 | 0 |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 2 492 | 2 344 |
| - Autres charges d'exploitation bancaire | 0 | 0 |
| Produit net bancaire | 42 149 | 45 863 |
| - Charges générales d'exploitation | -37 298 | -37 433 |
| - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | -112 | -265 |
| Résultat brut d'exploitation | 4 740 | 8 165 |
| +/- Coût du risque | -3 121 | -4 539 |
| Résultat d'exploitation | 1 618 | 3 626 |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 0 | 0 |
| Résultat courant avant impôt | 1 618 | 3 626 |
| +/- Résultat exceptionnel | -72 | -209 |
| - Impôt sur les bénéfices | 0 | -1 135 |
| +/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées | 300 | 0 |
| Résultat net | 1 846 | 2 282 |

Annexe aux comptes sociaux

1. Faits marquants de l'exercice

Quatrième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crises géopolitiques de 2022 et 2023 avec des tensions fortes sur l'inflation), 2023 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte hausse des taux de refinancement, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Dans ce contexte général perturbé économiquement, Socram Banque a retrouvé en 2023 une très belle dynamique de production portée notamment par le volontarisme des mutuelles, la compétitivité de ses tarifs, l'évolution de ses offres ou encore la simplification de ses parcours de souscription. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel nos pratiques, processus et outils ont été remis à niveau. Nous atteignons globalement les objectifs que nous nous étions fixés.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur le déploiement de solutions de gestion d'une offre LOA pour les véhicules neufs, d'un élargissement de la digitalisation de notre gamme de crédit, d'une simplification des parcours de souscription et de la mise en place d'un taux « boosté » sur les livrets.

Notre diversification continue sa progression dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile. Le renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle du système d'information, du dispositif de lutte contre le blanchiment et de la conformité des opérations s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, nos clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services supérieure à 90 % pour les emprunteurs.

Une opération de refinancement construite sur la base d'une nouvelle structure d'opération de financement « titrisation privée », adossée sur la remise en garantie de prêts automobiles de Socram Banque permet de disposer d'une ligne de liquidité de 250 M€. Au 31 décembre 2023, 50M€ d'euros ont été tirés.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous poursuivons nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes. Notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit. La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par les Règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 et n° 2020-10 (publié le 22 décembre 2020) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

2.2. Principes comptables

2.2.1. Principes d'évaluation et de présentation des opérations avec la clientèle

En application du règlement ANC 2014-07, les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné. L'étalement est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Pour les opérations de crédit-bail octroyées aux clients, les biens donnés en location sont amortis sur 60 mois.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés pour l'activité de comptes à vue.

Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2021 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne sur le nouveau défaut applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la échéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Dépréciation des créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux prévisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en échéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la échéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux prévisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

Obligation de consolidation et traitement des opérations de Titrisation

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

La dernière opération de titrisation publique en date, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450 M€ sur les marchés, les obligations mezzanines et subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018.

Les créances cédées lors d'opérations de titrisation publique cessent de figurer au bilan de l'établissement.

Les obligations et parts résiduelles émises par le Fonds Commun de Titrisation, et rachetées par la société sont enregistrées à leur prix d'acquisition en « Titres de placement ».

Les intérêts de ces parts sont comptabilisés prorata temporis.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture conclus dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation.

La dernière opération de titrisation publique (Titrisocram 2017) a été dissoute fin février 2022.

Préalable à une future nouvelle opération de titrisation publique, une opération de refinancement de « titrisation privée » construite au moyen de la remise en pleine propriété de prêts automobiles via un Fonds Commun de Titrisation pour un montant de 69 M€ a été réalisée en décembre 2023. L'opération est structurée autour de la mise en place d'un emprunt collatéralisé par ces créances au sens de l'article L211-38 du Code monétaire et financier. Au 31 décembre 2023, 50 M€ ont été tirés sur une enveloppe totale de 250 M€.

A la différence d'une titrisation publique qui conduit à une cession des créances, les créances mobilisées par cette opération sont conservées au bilan de l'établissement.

2.2.2. Portefeuille de titres

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram

Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

Titres de placement

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement. Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- Obligations mezzanines et subordonnées émises par le Fonds Commun de Titrisation et souscrites par Socram Banque,
- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).
-

A la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Titres de transaction

Cette catégorie comprend le cas échéant principalement des Sicav de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres d'investissement

La société ne détient pas de titres d'investissement.

Titres de participations et parts dans les entreprises liées

Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs. Les revenus attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice les titres de participation et parts dans les entreprises liées concernent trois SCI propriétaires des immeubles d'exploitation, ainsi qu'une EURL qui gère les investissements. Ils sont évalués à leur valeur d'utilité estimée par référence à différents critères tels que capitaux propres, actif net comptable réévalué, éléments prévisionnels. Socram Banque détient également la SARL VIA Finances acquise pour 7,5 K€. VIA Fiances, non consolidée, est également une société de service auxiliaire dédiée aux nouveaux produits et outils de développement.

Conformément aux règles et normes de la profession, la valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour

dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

2.2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues. Lorsque l'octroi d'un avantage fiscal est subordonné à sa comptabilisation sous la forme d'un « amortissement » ne correspondant pas à une dépréciation, l'« amortissement dérogatoire » qui en résulte est porté au passif sous le poste « provisions réglementées » inclus dans les capitaux propres.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

2.2.4. Dettes

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables.

Les frais d'émission sont constatés en charge à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

Dettes subordonnées

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note 4.6).

2.2.5. Opérations de couverture

Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

Les soultes payées lors de la résiliation d'un contrat sont comptabilisées en charges.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note 7.1), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché. Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.

3. Notes sur le bilan actif

3.1. Caisse, Banque Centrale, CCP

Ce poste regroupe notamment les comptes de réserves obligatoires à la Banque de France.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|------------------|----------------|---------------|
| Caisse | 0,1 | 0,1 |
| Encaisse DAB | - | - |
| Banque Postale | - | - |
| Banque de France | 140 610 | 63 306 |
| TOTAL | 140 610 | 63 307 |

| Durée résiduelle en K€ | < 3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|------------------------|----------------|-----------------|---------------|--------------|---------|----------------|---------------|
| Caisse | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 |
| Encaisse DAB | - | | | | | - | - |
| Banque Postale | - | | | | | - | - |
| Banque de France | 140 610 | | | | | 140 610 | 63 306 |
| TOTAL | 140 610 | - | - | - | - | 140 610 | 63 307 |

3.2. Créances sur les établissements de crédit

Ce poste regroupe les disponibilités bancaires, des comptes ordinaires à vue.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Comptes bancaires à vue | 15 040 | 23 996 |
| Compte à terme | - | - |
| Valeurs non imputées | - | - |
| TOTAL | 15 040 | 23 996 |

| Durée résiduelle en K€ | <3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|------------------------|---------------|-----------------|---------------|--------------|---------|---------------|---------------|
| | | | | | | - | - |
| Comptes et prêts | 15 040 | | | | | 15 040 | 23 996 |
| TOTAL | 15 040 | - | - | - | - | 15 040 | 23 996 |

3.3. Opérations avec la clientèle

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, à l'exception des créances titrisées, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Epargne.

Ce poste comprend également les encours douteux, nets de provisions.

Dans le cadre de la mise en place d'un refinancement via une titrisation privée, Socram Banque a remis en garantie, au 31 décembre 2023, 68 745 K€ de créances à un fond commun de titrisation. Ces créances demeurent inscrites au bilan.

| (En K€) | < 3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 4 099 | | | | | 4 099 | 4 967 |
| Crédits de trésorerie | 106 351 | 102 255 | 188 908 | 815 170 | 120 044 | 1 332 728 | 1 201 414 |
| <i>Dont Crédit à la clientèle financière</i> | | | | 10 880 | | 10 880 | 24 800 |
| Encours douteux (nets de provis) | 18 047 | | | | | 18 047 | 21 865 |
| Créances rattachées | 3 096 | | | | | 3 096 | 2 512 |
| TOTAL | 131 593 | 102 255 | 188 908 | 815 170 | 120 044 | 1 357 971 | 1 230 759 |

- Créances douteuses activité crédit

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Encours sains hors créances rattachées | 1 331 517 | 1 200 033 |
| <i>Dont créances restructurées inscrites en encours sains</i> | 187 | 176 |
| Encours douteux hors créances rattachées | 50 231 | 53 646 |
| <i>Dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i> | 35 471 | 32 508 |
| Provisions pour dépréciation des créances y.c. provisions pour actualisation et décote Neiertz | 32 555 | 32 192 |
| <i>Dont provision pour dépréciation des douteux compromis</i> | 23 677 | 22 310 |
| Taux de couverture | 64,81% | 60,01% |
| Encours global activité crédit | 1 381 748 | 1 253 679 |
| Taux d'encours douteux | 3,64% | 4,28% |
| Taux de provisionnement global (Provisions/Encours global) | 2,36% | 2,57% |

L'application de la nouvelle définition du défaut a conduit à un déclassement supplémentaire de 1,6 millions d'euros d'encours par rapport à l'application des anciens critères. Ces encours ont été provisionnés à hauteur de 32%.

- Créances douteuses activité compte à vue

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Encours sains hors créances rattachées | 5 311 | 6 348 |
| Encours douteux hors créances rattachées | 1 751 | 1 958 |
| <i>Dont encours douteux compromis hors créance</i> | - | - |
| Provision pour dépréciation des créances | 1 404 | 1 567 |
| Taux de couverture | 80,18% | 80,07% |
| Encours global débiteur CAV/Epargne | 5 798 | 6 926 |

3.4. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ce poste comprend les titres mezzanines et subordonnés émis par le Fonds commun de titrisation.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|----------|----------|
| OAT taux fixe | - | - |
| FCT obligations mezzanines et subordonnées | - | - |
| Créances rattachées | - | - |
| TOTAL | - | - |

3.5. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|------------------------|------|------|
| SICAV éligibles au LCR | | |
| SICAV monétaires | | |
| TOTAL | - | - |

3.6. Tableau des participations et parts dans les entreprises liées (en K€)

| | % de détention | Capital | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Valeur brute des titres | Valeur nette des titres | Prêts et avances consentis | Chiffre d'affaire hors taxes | Résultat de l'exercice |
|-------------------------|----------------|---------|--|-------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------|
| SCI 2 rue du 24 février | 99,99% | 799 | 3 423 | 799 | 799 | - | 589 | 461 |
| SCI du Vieux Colombier | 99,99% | 459 | 371 | 459 | 459 | - | 54 | 34 |
| EUURL SOCRAM IMMO | 99,99% | 10 | 219 | 10 | 10 | 782 | 472 | 23 |
| SCI 24/24 | 100% | 1 | 3 036 | 1 | 1 | 9 174 | 422 | 16 |
| VIA FINANCE | 100% | 8 | 18 | 40 | 40 | - | - | - |

Socram banque est engagée vis-à-vis de la Société Générale, à parfaire la trésorerie de la SCI 24/24, jusqu'au remboursement intégral par cette dernière du prêt consenti pour l'acquisition de l'immeuble situé 24 rue du 24 février à Niort.

Aucune des filiales n'a procédé à la distribution de dividendes au cours de l'exercice.

3.7. Crédit-bail et location avec option d'achat

| (En K€) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture | Amortissement et Provision | Montant net |
|--------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|----------------------------|-------------|
| Immobilisations en crédit-bail | 20 | - | - | 20 | 6 | 14 |
| TOTAL GENERAL | 20 | - | - | 20 | 6 | 14 |

Les actifs donnés en location avec option d'achat sont amortis linéairement sur la durée de vie des contrats.

3.8. Valeurs immobilisées

- Modalités d'amortissement

| | Mode d'amortissement | Durée |
|-----------------------|----------------------|------------|
| Logiciels et licences | Linéaire | 4 ans |
| Agencements | Linéaire | 4 à 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 ans |
| Matériel et outillage | Linéaire | 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Mobilier | Linéaire | 7 à 10 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 4 ans |

- Mouvements de l'exercice

| (En K€) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture | Amortissement et Provision | Montant net |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|----------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles en Certificat | 1 261 | - | 1 106 | 155 | - | 155 |
| Logiciels | 21 825 | 1 581 | - | 23 406 | 21 854 | 1 552 |
| Immobilisations incorporelles | 23 086 | 1 581 | 1 106 | 23 561 | 21 854 | 1 707 |
| Autres participations | 1 309 | - | - | 1 309 | - | 1 309 |
| Autres immobilisations financière | 10 431 | - | 387 | 10 044 | - | 10 044 |
| Participations | 11 740 | - | 387 | 11 353 | - | 11 353 |
| TOTAL GENERAL | 34 826 | 1 581 | 1 493 | 34 914 | 21 854 | 13 060 |

3.9. Autres actifs

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Fonds de réserve FCT et collatéral SWAP | 873 | - |
| Divers | 6 004 | 4 918 |
| TOTAL | 6 877 | 4 918 |

3.10. Autres comptes de régularisation

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|--------------|
| Remises à l'encaissement et autres instances | 551 | 554 |
| Charges ou produits constatés d'avance | 1 005 | 1 183 |
| Créances rattachées sur titres | 1 057 | 240 |
| Produits à recevoir sur IFT | 4 | 2 |
| Autres produits à recevoir | 9 761 | 5 667 |
| Créances FCT Titrisocram | - | - |
| TOTAL | 12 379 | 7 647 |

4. Notes sur le bilan passif

4.1. Dettes envers les établissements de crédit

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante :

| (En K€) | < 3mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|-------------------------------|--------------|-----------------|---------------|---------------|----------|---------------|--------------|
| Comptes et emprunts | 3 174 | 20 000 | - | 40 000 | - | 63 174 | 4 312 |
| <i>Dont à vue</i> | 2 742 | - | - | - | - | 2 742 | 4 100 |
| <i>Dont à terme</i> | 211 | 20 000 | - | 40 000 | - | 60 211 | - |
| <i>Dont chèques de banque</i> | 222 | - | - | - | - | 222 | 212 |
| TOTAL | 3 174 | 20 000 | - | 40 000 | - | 63 174 | 4 312 |

4.2. Opérations avec la clientèle

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Compte à vue et Epargne, elle regroupe les éléments suivants :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Comptes à vue | 324 561 | 387 832 |
| Comptes d'épargne | 513 391 | 538 541 |
| <i>Dont CEL</i> | 1 560 | 1 263 |
| <i>Dont PEL</i> | 10 924 | 12 273 |
| <i>Dont autres épargnes réglementées</i> | 339 236 | 296 400 |
| <i>Dont centralisation CDC</i> | - 231 982 | - 215 914 |
| Dettes rattachées | 60 | 71 |
| Comptes d'instance | 146 | 161 |
| TOTAL | 838 157 | 926 606 |

4.3. Dettes représentées par un titre

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres négociables à terme et emprunts obligataires). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

| (En K€) | < 3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|--|---------------|-----------------|---------------|----------------|----------|----------------|----------------|
| Titres données en pension livrée | | | | 50 000 | | 50 000 | - |
| Titres négociables à termes | 55 000 | 85 000 | 65 000 | 83 000 | - | 288 000 | 112 000 |
| Emprunts obligataires | | | | | | - | - |
| <i>Taux fixe</i> | | | | | | - | - |
| <i>Taux variable</i> | | | | | | - | - |
| <i>Taux révisable</i> | | | | | | - | - |
| Dettes rattachées aux opérations sur titres | 3 963 | | | | | 3 963 | 259 |
| <i>Intérêts courus sur titres négociables</i> | | | | | | - | - |
| <i>Intérêts courus sur emprunts obligataires</i> | | | | | | - | - |
| TOTAL | 58 963 | 85 000 | 65 000 | 133 000 | - | 341 963 | 112 259 |

4.4. Autres passifs et comptes de régularisation

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dépôt de garantie versé | 174 | 158 |
| Etat impôts | 910 | 616 |
| Personnel, organismes sociaux | 3 870 | 4 700 |
| Fournisseurs | 885 | 962 |
| Divers | 4 227 | 3 117 |
| Dettes FCT Titrisocram | - | - |
| TOTAL | 10 068 | 9 554 |

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|---------------|
| Remises à l'encaissement et autres instances | 1 311 | 1 146 |
| Charges à payer sur IFT | 3 | 3 |
| Comptes du règlement relatif aux opérations sur titres | - | 8 |
| Autres charges à payer | 8 170 | 10 140 |
| TOTAL | 9 483 | 11 296 |

4.5. Provisions pour risques et charges

Les mouvements en suspens liés à l'activité Compte à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Comptes suspens Banque | - | - |
| Provisions liées aux PEL | 432 | 311 |
| Provisions litiges | 687 | 1 158 |
| TOTAL | 1 118 | 1 469 |

4.6. Dettes subordonnées

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au Fonds Mutuel de Garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque. Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque. La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires. Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrable des créances des sociétaires défaillants.

- Evolution du fonds mutuel de garantie sur l'exercice en K€

| | Solde au 31/12/2022 | Souscriptions | Rembour- sements | Capitalisation des produits | Utilisation par Socram | Utilisation | Rentrées sur créances | Solde au 31/12/2023 |
|---------------------|------------------------|-----------------|---------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------|--------------------------|------------------------|
| Fonds A | 39 678 | 17 620 - | 13 509 | - | 453 | - | - | 43 337 |
| Fonds B | 10 849 | - | - | 759 | - | 3 171 | 1 909 | 10 346 |
| Réservation Fonds B | 6 889 | - | - | - | - | 453 | - | 6 436 |
| TOTAL | 43 639 | 17 620 - | 13 509 | 759 - | 453 - | 2 718 | 1 909 | 47 248 |

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

Un transfert additionnel de 3 195 K€ a également été réalisé entre les compartiments A et B suite à un exercice de réconciliation. Il s'agit de sommes issues de crédits éteints et dont les emprunteurs ne pouvaient prétendre au remboursement de leur souscription. La nature atypique de ce transfert a amené à ne pas appliquer de réservation à hauteur de 90%.

4.7. Capitaux propres hors FRBG

- Tableau de variation des capitaux propres

| (En K€) | Capital | Primes | Réserves | Provisions réglementées | Report à nouveau | Résultat exercice | Total capitaux propres |
|---|---------|--------|----------|-------------------------|------------------|-------------------|------------------------|
| Situation au 31/12/2021 | 70 000 | 16 316 | 138 000 | - | 5 820 | 575 | 230 711 |
| Variation de l'exercice | | | | | | | - |
| Distributions effectuées | | | | | 1 400 | - | 1 400 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | | 575 | 575 | - |
| Résultat de l'exercice | | | | | | 2 282 | 2 282 |
| Situation au 31/12/2022 | 70 000 | 16 316 | 138 000 | - | 4 995 | 2 282 | 231 593 |
| Variation de l'exercice | | | | | | | - |
| Distributions effectuées | | | | | | 1 400 | 1 400 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | | 882 | 882 | - |
| Résultat de l'exercice | | | | | | 1 846 | 1 846 |
| Situation au 31/12/2023 | 70 000 | 16 316 | 138 000 | - | 5 877 | 1 846 | 232 039 |

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros.

Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

Les réserves comprennent :

| (En K€) | 2023 |
|-----------------------|----------------|
| Réserve légale | 7 000 |
| Réserves facultatives | 131 000 |
| TOTAL | 138 000 |

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires, les variations correspondent aux dotations où reprises nettes de l'exercice.

4.8. Fonds pour risques bancaires généraux

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--------------|--------------|--------------|
| FRBG | 2 700 | 3 000 |
| TOTAL | 2 700 | 3 000 |

Socram Banque a décidé en 2021 d'effectuer une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts attendus sur la transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022. Une reprise de 300 K€ a été passée en 2023 afin de couvrir des charges liées à ces deux motifs.

5. Hors bilan

5.1. Engagements de financement donnés

- **Crédit acquisition véhicules**
Le montant des engagements donnés au titre des “crédits acquisition véhicules” dont la mise à disposition n’a pas été faite s’élève à 14 382 K€.
- **Crédit travaux**
Le montant des engagements donnés au titre des “crédits travaux” dont la mise à disposition n’a pas été faite s’élève à 3 463 K€.
- **Découverts autorisés non utilisés**
Le montant des découverts autorisés et non utilisés, dans le cadre de l’activité Comptes à vue, s’élève à 13 551 K€.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Crédit acquisition véhicules | 14 382 | 18 252 |
| Crédit travaux | 3 463 | 7 230 |
| Découverts autorisés non utilisés | 13 551 | 15 751 |

5.2. Engagement de garantie reçu

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2022. Le montant global s’élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

6. Compte de résultat

Un compte de résultat est établi par activité (d'une part Crédit consommation et d'autre part CAV/Épargne), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

La société en participation SEP MASC portant les activités Comptes à vue (CAV) et Épargne bancaire ayant été dissoute le 31/12/2016, Socram Banque supporte l'intégralité du résultat de ces activités dans ses comptes depuis le 1er janvier 2017.

6.1. Charges

- *Intérêts et charges assimilées*

Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Charges sur opérations de trésorerie | 12 844 | 8 914 |
| Charges sur opérations à la clientèle | 17 915 | 10 898 |
| Charges sur opérations sur titres | 8 942 | 408 |
| Charges sur prestations de services financiers | 3 065 | 3 388 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 768 | 429 |
| TOTAL | 43 535 | 24 037 |

Commissions constatées en charges

Elles se décomposent en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|------------|
| Commissions de placement | 129 | 137 |
| Commissions sur opérations de hors bilan | 600 | 598 |
| Commissions sur prestations de services financiers | 254 | 227 |
| Commissions sur opérations sur titres | 73 | 10 |
| TOTAL | 1 056 | 973 |

- **Charges générales d'exploitation**

Ce poste comprend :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Charges externes | 21 570 | 21 384 |
| Impôts et taxes | 220 | 239 |
| Charges de personnel | 15 507 | 15 810 |
| TOTAL | 37 298 | 37 433 |

- **Dotations aux amortissements**

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 112 K€ sur l'exercice 2023.

- **Coût du risque activité Crédit**

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Dotations nettes aux provisions | 364 | 1 491 |
| Passages en pertes | 4 994 | 5 125 |
| Rentrées sur créances amorties | - 1 937 | - 2 006 |
| Garantie des pertes Mutuelles | - 6 | - 9 |
| Coût du risque avant Fonds de garantie B | 3 415 | 4 602 |
| Recours à exercer sur Fonds B | 453 | 167 |
| Pertes imputées sur fonds B | - 3 171 | - 2 219 |
| Rentrées sur créances transférées sur Fonds B | 1 909 | 1 981 |
| TOTAL | 2 606 | 4 198 |

- **Coût du risque activité Comptes à vue /Epargne**

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Dotations nettes aux provisions | - 163 | - 282 |
| Passages en pertes | 694 | 655 |
| Rentrées sur créances amorties | - 15 | - 32 |
| Coût du risque | 516 | 341 |

- **Charges exceptionnelles**

Elles concernent principalement :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Provisions Risques et Charges | - | - |
| Extourne Provision exercice précédent | - | - |
| Charges liées activité CAV / Epargne | 173 | 42 |
| Pertes fraudes CB | 75 | 135 |
| Charges liées activité Crédit | 94 | 139 |
| TOTAL | 342 | 316 |

- **Dotations FRBG**

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|----------|----------|
| Dotations nettes aux provisions | - | - |
| TOTAL | - | - |

- **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

| (En K€) | Résultat | Impôts sur les sociétés |
|-------------------------------------|----------|-------------------------|
| Résultat d'exploitation | 1 618 | - |
| Gains/pertes sur actifs immobilisés | - | - |
| Résultat exceptionnel | - 72 | - |
| Résultat avant IS | 1 546 | - |

- **Dotations aux provisions réglementées**

Elles correspondent principalement aux amortissements dérogatoires sur les immobilisations incorporelles.

6.2. Produits

- **Intérêts et produits assimilés**

Ils se décomposent principalement en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Produits sur opérations de trésorerie | 22 999 | 12 866 |
| Produits sur opérations à la clientèle | 50 836 | 43 620 |
| Produits de placements | 7 | 211 |
| Intérêts de la part résiduelle | - | 167 |
| Produits sur prestations de services financiers | 580 | 695 |
| Rentrées sur créances détitrisées | 804 | 1 107 |
| TOTAL | 75 226 | 58 667 |

- **Commissions produits**

Elles se décomposent en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Commissions sur opérations interbancaires | - | - |
| Commissions sur opérations à la clientèle | 8 993 | 9 814 |
| Commissions sur prestations de services financiers | - | 18 |
| TOTAL | 8 993 | 9 831 |

- **Autres produits d'exploitation bancaire**

Ils concernent :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Commissions d'apport assurance en couverture de prêt | 2 492 | 2 344 |
| TOTAL | 2 492 | 2 344 |

- **Reprise FRBG**

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--------------------------------|------------|----------|
| Reprises nettes aux provisions | 300 | - |
| TOTAL | 300 | - |

Socram Banque a décidé en 2021 d'effectuer une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts attendus sur la transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022. Une reprise de 300 K€ a été passée en 2023 afin de couvrir des charges liées à ces deux motifs.

- **Produits exceptionnels**

Ils concernent principalement :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Commissions sur opérations interbancaires | 26 | 31 |
| Commissions sur opérations à la clientèle | 244 | 77 |
| Commissions sur prestations de services financiers | - | - |
| TOTAL | 270 | 107 |

7. Informations complémentaires

7.1. Engagements sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

A titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.

- Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation.

| Positions conditionnelles (En K€) | Moins d'un an | Plus d'un ans | TOTAL |
|--------------------------------------|------------------|------------------|--------|
| SWAPS liés aux titrisations | | | - |
| Autres SWAPS payeurs taux fixe | | 11 520 | 11 520 |
| TOTAL | - | 11 520 | 11 520 |

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de -67 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture, conclus notamment dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation. A la clôture de l'exercice, cette somme est nulle, compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'absence d'opération de titrisation en vie.

7.2. Créances garanties par des sûretés réelles

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- À la prise de gage sur certains véhicules automobiles,
- Au nantissement de licences de taxis.

7.3. Contrat d'assurance sur le risque Crédit attaché aux licences taxis

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1er mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque portant sur les 8 premières années et les 2 dernières années de ces financements est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

7.4. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite hors charges patronales s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 889 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

7.5. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 66 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 597 K€.

7.6. Effectifs moyens par catégorie

| | 2023 | 2022 |
|------------------|------------|------------|
| Cadre | 83 | 78 |
| Non cadre | 135 | 140 |

7.7. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

7.8. Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

« Copie certifiée conforme »
[Signature]



RAPPORT DE GESTION

2023





RAPPORT DE GESTION

2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de sa séance du 10 mai 2023, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur. Ce Règlement vient préciser les modalités de fonctionnement du Conseil (convocations, feuilles de présence, rôle du président dans l'organisation des débats, votes, procès-verbaux...), notamment dans le cadre des réunions à distance.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

1. Activité de la Société

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Après le ralentissement de 2022, la croissance de l'économie française a reculé au cours de l'exercice 2023 et s'est établie à 0.8 % (c/ 1.5% en 2022).

Impactée par l'inflation, la consommation des ménages est en repli dans les secteurs alimentaire et énergie mais reste en hausse pour les services.

Les prix à la consommation ont connu une poursuite de leur hausse en 2023 (+3.7 % en moyenne annuelle par rapport à 2022 c/+5.2% en 2022) en raison de l'accélération sur un an des prix de l'énergie et des services. Les prix des produits manufacturés et de l'alimentation se sont retractsés quant à eux.

Corollaire de ce contexte économique dégradé, les taux d'intérêt ont connu une forte hausse en début d'exercice, avec un coup d'arrêt au dernier trimestre. Couplé à l'augmentation de l'inflation, ceci a provoqué un relèvement des taux de rémunération de l'épargne réglementée. Un gel sur les taux des livrets A et LDDS a été décidé par le ministère de l'économie et des finances à partir du 1^{er} août 2023 pour une durée de 18 mois

Avec un taux de chômage qui marque une dégradation et une hausse de + 0,4 % sur l'année, le marché de l'emploi s'est contracté.

Mesurée par l'Association des Sociétés Financières, la production des crédits à la consommation auprès des particuliers est en retrait sur l'exercice (-2.3%) avec un ralentissement marqué en fin d'année des crédits « classiques » compensé par une activité en nette progression de la LOA.

Dans ce contexte, le marché automobile français a retrouvé une santé, ce rebond est dû à un phénomène de rattrapage. Les pénuries persistantes de semi-conducteurs, les divers goulots d'étranglement logistique se sont peu à peu aplanis, permettant aux constructeurs de livrer une bonne partie des commandes en attente.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'établissent à 1,77 millions de véhicules, en hausse de +16 % par rapport à 2022 (c/-7,8 % en 2021).

La progression du marché du neuf 2023 après un recul de trois ans impacte le marché de l'occasion en raison de la raréfaction de véhicules récents notamment électriques. Celui-ci stagne à -0,2 % sur un an. Cette diminution de l'offre a d'ailleurs encouragé une hausse des prix.

A noter que dans ce marché, la part des véhicules électriques ou hybrides progresse toujours et atteint cette année 47 % des nouveaux véhicules vendues.

Dans le périmètre de l'Association des Sociétés Financières, les financements par crédit classique d'automobiles neuves sont en repli de -6,6 % alors que les opérations de location avec option d'achat progressent de +15,5 %.

Pour les véhicules d'occasion, le financement par location, bien que toujours minoritaire, progresse (+13,1 %) comparativement au crédit classique (- 0,4 %).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Quatrième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crises géopolitiques de 2022 et 2023 avec des tensions fortes sur l'inflation), 2023 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte de hausse des taux de refinancement, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Dans ce contexte général perturbé économiquement, Socram Banque a retrouvé en 2023 une très belle dynamique de production portée notamment par le volontarisme des mutuelles, la compétitivité de ses tarifs, l'évolution de ses offres ou encore la simplification de ses parcours de souscription. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel nos pratiques, processus et outils ont été remis à niveau. Nous atteignons globalement les objectifs que nous nous étions fixés.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur le déploiement de solutions de gestion d'une offre LOA pour les véhicules neufs, d'un élargissement de la digitalisation de notre gamme de crédit, d'une simplification des parcours de souscription et de la mise en place d'un taux « boosté » sur les livrets.

Notre diversification continue sa progression dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Le renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle du système d'information, du dispositif de lutte contre le blanchiment et de la conformité des opérations s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, nos clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services >90 % sur le crédit.

Une opération de refinancement construite sur la base d'une nouvelle structure d'opération de financement « titrisation privée », adossée sur la remise en garantie de prêts automobiles de Socram Banque permet de disposer d'une ligne de liquidité de 250 M€. Au 31 décembre 2023, 50 M€ d'euros ont été tirés.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous poursuivons nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes. Notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

ACTIVITE DE SOCRAM BANQUE

Dans ce contexte économique avec une croissance hésitante, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en progression par rapport à 2022 sur les activités de crédit à la consommation et en léger recul sur les activités d'épargne bancaire.

L'ACTIVITE CREDIT

La production de Socram Banque a progressé de 8,6 % par rapport à 2022 en termes de crédits octroyés (avec 60 002 dossiers) et de 12,1 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 664 M€.

Production par type de biens financés

| <i>Production de crédits</i> | <i>2023</i> | | <i>2022</i> | |
|------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | en nombre | en % | en nombre | en % |
| Véhicules | 45 741 | 75,8 % | 39 437 | 71,4 % |
| Travaux | 5 302 | 8,8 % | 4 074 | 7,4 % |
| Personnels & divers | 9 229 | 15,4 % | 11 722 | 21,2 % |
| TOTAL | 60 002 | 100 % | 55 233 | 100 % |

Répartition en montant par nature de biens financés

| <i>Production de crédits (en montant)</i> | <i>2023</i> | | <i>2022</i> | |
|---|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | en € | en % | en € | en % |
| Véhicules | 562 363 140 | 84,8 % | 466 360 717 | 78,8 % |
| Travaux | 65 252 334 | 9,8 % | 43 589 097 | 7,4 % |
| Personnels & divers | 35 910 329 | 5,4 % | 81 914 070 | 13,8 % |
| TOTAL | 663 525 804 | 100 % | 591 863 884 | 100 % |

Encours

Socram Banque comptait, à la clôture de l'exercice, 187 405 crédits en cours pour un montant de 1 374 678 K€, soit une progression en montant de 10 % par rapport à 2022.

| <i>Encours de crédits (en montant)</i> | <i>2023</i> | | <i>2022</i> | |
|--|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| | en € | en % | en € | en % |
| Véhicules | 1 171 269 081 | 85,2 % | 1 064 215 610 | 85,2 % |
| Travaux | 119 836 859 | 8,7 % | 87 119 566 | 7,0 % |
| Personnels & divers | 83 566 712 | 6,1 % | 97 973 231 | 7,8 % |
| TOTAL | 1 374 677 652 | 100 % | 1 249 308 408 | 100 % |

*: DONNEES DE GESTION AU 31/12/2023

LES ACTIVITES COMPTES A VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

L'activité Épargne bancaire est en recul de 10,5 % avec 8 125 livrets ouverts sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille comprend au total 184 160 comptes ou livrets, en recul de 8,2 %, pour un encours fin d'exercice en date valeur de 1 044 millions d'euros.

Les dépôts à vue et d'épargne sont quasi-stable par rapport à 2022 (-6,6 %).

| <i>Nombre d'ouvertures</i> | <i>2023</i> | <i>2022</i> |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Comptes à vue | 7 | 64 |
| Livrets et comptes d'épargne | 8 125 | 9 083 |
| TOTAL | 8 132 | 9 147 |

| <i>Portefeuille à fin d'exercice</i> | <i>2023</i> | <i>2022</i> |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes à vue | 73 190 | 87 813 |
| Livrets et comptes d'épargne | 110 970 | 112 904 |
| TOTAL | 184 160 | 200 717 |

| <i>Solde fin de mois - fin d'exercice (K€)</i> | <i>2023</i> | <i>2022</i> |
|--|------------------|------------------|
| Comptes à vue | 319 362 | 382 177 |
| Livrets et comptes d'épargne | 724 794 | 735 917 |
| TOTAL | 1 044 156 | 1 118 094 |

*: DONNEES DE GESTION AU 31/12/2023

2. La politique financière et le refinancement

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à assurer l'équilibre financier de l'entreprise, en combinant les meilleures sources de financement aux meilleures conditions avec les dispositifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par l'augmentation de l'écart entre les emplois clientèle (augmentations de l'encours crédit) et les ressources clientèle (diminution des dépôts conservés au bilan) en raison de la gestion extinctive des comptes à vue.

A cet effet, Socram Banque a formalisé avec ses actionnaires le renouvellement du protocole de soutien en cas de crise de liquidité pour un montant de 150 M€, à effet du 1er avril 2022 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 6 octobre a validé la politique de refinancement suivante :

| Type d'instrument | Couverture des besoins (hors fonds propres et fonds de garantie) |
|---|---|
| Collecte bancaire | ≥ 50 % |
| Emprunts bancaires | 0% -10% |
| Titres de dettes non garantis | 10% - 30% |
| Titrisation et prêts garantis avec mise en collatéral des prêts | 20% - 40% |

Les refinancements levés sur les marchés proviennent de l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme.

Sur l'année 2023, Socram Banque a émis 345M € de titres de créances négociables dont 55M € auprès de mutuelles.

A la clôture de l'exercice, Socram Banque compte 60M € d'emprunts bancaires, 288M € de titres de créances négociables ainsi que 50M € liés à l'opération de titrisation privée initiée en décembre 2023 .

Au 31 décembre 2023, la structure de refinancement est la suivante :

| Refinancement | 2023 | |
|--------------------------|------------------|--------------|
| | En K€ | En % |
| Fonds propres | 232 136 | 15,53% |
| Fonds de garantie | 52 500 | 3,51% |
| Collecte bancaire | 811 900 | 54,32% |
| Emprunts bancaires | 60 000 | 4,01% |
| Titres de taux de marché | 233 000 | 15,59% |
| Titres de taux mutuelles | 55 000 | 3,68% |
| Titrisation | 50 000 | 3,35% |
| TOTAL | 1 494 536 | 100 % |

3. La politique de gestion des risques

LE CADRE DU CONTROLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 mis à jour, ainsi qu'à l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et des ressources économiques.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque tels que définis par les cadres réglementaire et prudentiel.

LE CONTROLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Risques et Conformité, rattachée au Directeur Général Délégué, par ailleurs responsable de la fonction gestion des risques.

Les fonctions du contrôle permanent et de vérification de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.

Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- d'élaborer la cartographie assurant que tous les risques de Socram Banque sont couverts par un dispositif de maîtrise des risques, y compris en incluant les prestations de services externalisées,
- d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,
- de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
- d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et la qualité des contrôles réalisés,
- de réaliser et décliner le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
- de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
- d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
- d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale Générale notamment dans le cadre des comités dédiés et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention ou la correction des risques identifiés.

LE CONTROLE PERIODIQUE

Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par le Directeur Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par un contrôle périodique de 3^{ème} niveau la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et de l'arrêté du 6 janvier 2021 en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de gel des avoirs. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2023, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application des dispositions de l'arrêté 3 novembre 2014 modifié sur le contrôle interne.

LE DISPOSITIF DE CONTROLE, SURVEILLANCE ET PREVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les chartes mentionnées ci-après :

- *Charte de Politique d'Organisation Générale,*
- *Charte de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,*
- *Charte de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,*
- *Charte de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,*
- *Charte de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,*
- *Charte de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.*

Conformément aux dispositions des directives CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 septembre 2015 a nommé le Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif comme responsable de la fonction de gestion

des risques. Afin de mener à bien sa mission de gestion des risques, il s'appuie sur la Direction Risques et Conformité qui lui est rattachée.

Le Plan Préventif de Rétablissement a été mis en place sur le premier semestre 2017 et fait l'objet, depuis, d'une actualisation au plus tous les deux ans.

LES RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

1. au risque de crédit et de contrepartie : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
2. au risque de concentration sur un même groupe de clients : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- Au risque de taux, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.
Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :
 - visant à protéger la marge financière,
 - assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
 - privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.
- Au risque de liquidité, Socram Banque pouvant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit. Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié :
 - le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
 - des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2025 et dont le renouvellement pour une nouvelle période de trois ans a été acté par les actionnaires,
 - un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

- Au risque de contrepartie et de concentration, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés. Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.
- Au risque de titrisation, y compris le risque de réputation de façon limitée. En effet Socram Banque réalise des opérations de titrisation (en qualité d'initiateur) qui, une fois mises en place, peuvent être orientées vers des conduits bancaires ou apportées en collatéral auprès de la BCE.

Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPERATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- des lignes directrices du pilotage des prestations de services essentielles externalisées,
- des lignes directrices de la gestion du risque informatique et de la politique de sécurité du système d'information,
- des lignes directrices du dispositif de gestion de continuité,
- des lignes directrices de protection des données à caractère personnel
- une collecte des incidents qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et le respect des règles de protection de la clientèle.

Sur le volet Conformité : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.

4. La politique RSE

Soucieuse de contribuer à un monde plus juste et plus durable, Socram Banque poursuit ses engagements en faveur d'une transition répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques actuels. Sa Charte RSE formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, guidant ses actions autour de trois axes majeurs :

- ✓ Agir en organisme financier engagé
- ✓ Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire
- ✓ Agir en employeur responsable

Afin d'intégrer au mieux les enjeux du développement durable à la fois dans sa stratégie et dans son fonctionnement, Socram Banque a réalisé en 2023 son premier Bilan carbone. Deux principaux leviers ont ainsi été mis en évidence pour réduire notre empreinte carbone : faciliter la transition énergétique grâce aux financements et à l'épargne responsables d'une part, et réduire les émissions directes liées au fonctionnement de notre établissement d'autre part.

Sur le premier levier, désireuse de promouvoir la mobilité durable et les travaux de rénovation énergétiques, Socram Banque a continué à oeuvrer en 2023 à la mise en place d'une offre de financements responsables dont le crédit mobilité électrique a constitué la première réalisation. Les travaux initiés, avec la mise en marché de ces prêts à taux bonifiés pour l'achat de véhicules électriques et hybrides ou encore du crédit rénovation énergétique, vont se poursuivre activement.

En effet, dans le cadre de son plan stratégique 2024-2026, Socram Banque s'est fixée une ambition majeure : devenir un acteur de référence dans l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales et leur financement. Objectif : proposer des offres adaptées aux nouveaux besoins des sociétaires, qu'il s'agisse de financer la transition écologique, de proposer une gamme épargne engagée ou encore de soutenir le pouvoir d'achat et l'inclusion.

Sur le second levier, l'entreprise a poursuivi le déploiement de son plan de sobriété énergétique tout au long de l'année 2023 ; ces mesures se sont traduites par une baisse sensible de la consommation d'électricité et de gaz sur ses deux bâtiments. Par ailleurs, l'instruction d'un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de son bâtiment historique a été mené à bien, pour une réalisation prévue à partir d'avril 2024.

Au-delà de ces enjeux environnementaux, Socram Banque s'engage au sein du territoire local, en lien avec ses acteurs ; 2023 a été l'occasion de confirmer son soutien associatif local et de participer à des initiatives culturelles et sportives contribuant au rayonnement du territoire niortais.

Enfin, l'entreprise renforce ses pratiques en matière de développement des compétences, d'égalité professionnelle et de diversité ou encore de qualité de vie au travail.

5. Comptes

5.1. COMPTES SOCIAUX

METHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2023.

RESULTAT

L'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 1 846 070,53€.

Socram Banque n'ayant pas fait l'objet d'un redressement fiscal au titre de l'exercice 2023, l'article 223 quater du Code général des impôts ne s'applique pas.

Le résultat social est caractérisé par une baisse du Produit Net Bancaire en raison principalement de la baisse ces trois dernières années de la production, de l'impact de la hausse des taux d'intérêt

et de la poursuite du « run-off » des comptes à vue. Le coût du risque diminue en raison de la baisse de l'encours douteux du nouveau défaut.

Au global, le résultat net social est en repli de 436 K€ par rapport à 2022.

5.2. COMPTES CONSOLIDES

METHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2023.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- Socram Banque,
- Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.
- La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDES

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

| | |
|---|-----------|
| Résultat net social | +1 846 K€ |
| Résultat des filiales intégrées | +502 K€ |
| Annulation des effets des amortissements dérogatoires | |
| Impact des détitrisations | +244 K€ |
| Impact sur les impôts | -872 K€ |
| Résultat net consolidé | +1 720 K€ |

RESULTAT

Le produit Net Bancaire consolidé se contracte de 6,6% sous l'effet conjugué d'une production moindre ces dernières années, de la hausse des taux d'intérêt et de la poursuite du run-off du portefeuille des comptes à vue.

Le coût du risque est en repli de 1,04M€ en raison de la diminution de l'encours douteux lié au nouveau défaut.

Au global, le résultat net consolidé, ressort à 1 720K€, en recul de 990 K€ par rapport à celui de l'exercice 2022.

6. Ratios réglementaires

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2023 :

□ *Ratio de solvabilité*

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| <i>Fonds propres de catégorie 1</i> | 229 426 K€ |
| Fonds propres de catégorie 2 | Néant |
| Expositions pondérées | 1 164 305 K€ |
| Ratio de solvabilité | 19,70 % |
| Seuil réglementaire au 31/12/2023 | 11 % |

□ *Ratio de liquidité : LCR, pour une obligation réglementaire de 100 %, calculé au 31/12/2023*

| | |
|---|------------|
| Sorties nettes de Trésorerie | 67 813 K€ |
| Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1 | 127 463 K€ |
| Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2 | 0 K€ |
| Ratio LCR | 187,96 % |

□ *le coefficient de division des risques : aucun encours sur un même client n'excède 25 % des fonds propres de Socram Banque.*

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.

8. Les participations

Les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2023 sont :

- trois Sociétés Civiles Immobilières portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque (SCI 2 rue du 24 Février, SCI 24R24, SCI Vieux Colombier) ;
- deux S.A.R.L., à savoir Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière et Via Finances, « laboratoire » de nouveaux produits.

9. La répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2023, des parts significatives du capital social :

- MACIF possède plus du tiers du capital social,
- BPCE possède plus du tiers du capital social,
- MAIF possède le cinquième du capital social,
- MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.

10. Résultats sociaux : Proposition d'affectation

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | 1 846 070,53 € |
| Report à nouveau créateur | 5 877 191,52€ |
| | 7 723 262,05 € |

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| Dividendes à hauteur de 0,45€ par action | 1 575 000 € |
| Réserve facultative | 0 € |
| Report à nouveau créateur | 6 148 262,05 € |
| | 7 723 262,05 € |

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

| Année | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|------|--------|--------|
| Dividende versé par action | 0 € | 0,40 € | 0,40 € |

11. Jetons de présence

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2023 à un montant maximum de 84 000€.

12. Encadrement des rémunérations dans le secteur bancaire

Nous portons à votre connaissance que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 820 918 €.

13. Nomination d'administrateur/trices

Conformément à l'article 16 des statuts de Socram Banque, Madame Milène Gréhan a été nommée le 10 mai 2023 administratrice, en remplacement de Monsieur Christophe Cases, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Madame Virginie Le Mée a été nommé le 11 décembre 2023 représentante permanente de Matmut en sa qualité d'administrateur personne morale et ce en lieu et place de Monsieur Stéphane Muller.

Monsieur Ugo Marinelli a été nommé le 6 octobre 2023 représentant permanent d'AGPM Assurances en sa qualité d'administrateur personne morale et ce en lieu et place de Monsieur Régis Weisslinger.

14. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023, il a été procédé au renouvellement, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028, des mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Daniel Spitezki,
- BPCE,
- MAIF,
- MATMUT,
- AMDM.

15. Etat de la participation des salariés

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

16. Evènement important survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

17. Les perspectives d'avenir

Dans un contexte particulièrement incertain, nous conservons notre cap qui démontre toute sa pertinence à travers des résultats encourageants.

La diversification de nos activités bancaires apparaît encore plus comme un incontournable afin de moins dépendre du secteur automobile, au cœur de notre activité historique, et sur lequel pèse de nombreux aléas.

L'année 2023 a marqué un changement durable de cycle économique avec une poursuite de l'inflation, une hausse des taux qui fixe la fin de « l'argent pas cher », mais aussi une période où réapparaissent les arbitrages sur l'épargne.

L'activité 2024 devrait a minima rester au ralenti sur le 1^{er} semestre pour se raffermir ensuite à travers la consommation des ménages sous le double effet du repli de l'inflation bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne.

Le nouveau plan stratégique 2024-2026, validé par le Conseil d'administration, est axé sur la croissance et l'amélioration de la performance opérationnelle s'appuyant sur les forces de Socram Banque ou de son écosystème, en réponse aux besoins des Partenaires et de leurs sociétaires à travers le financement et l'épargne.

Son ambition est d'être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions à travers le financement (mobilités durables, rénovation énergétique, soutien du pouvoir d'achat, ...) et l'épargne responsable et ainsi se positionner comme un acteur au cœur des évolutions sociétales à venir.

18. La présentation des comptes annuels

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2023 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation. Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

19. Modification des statuts

Comme annoncé dans notre précédent rapport de gestion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2023 a modifié les statuts pour porter à 73 ans la limite d'âge du président du Conseil d'Administration.

20. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

| NATURE DES INDICATIONS | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Capital en fin d'exercice</i> | | | | | |
| <i>Capital social</i> | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 |
| <i>Nombre d'actions émises</i> | 3 500 000 | 3 500 000 | 3 500 000 | 3 500 000 | 3 500 000 |
| <i>Nombre des actions à dividende prioritaire</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Résultat global des opérations effectives</i> | | | | | |
| <i>Produit Net Bancaire</i> | 53 360 962 | 52 257 040 | 47 783 305 | 45 863 454 | 42 149 145 |
| <i>Résultat avant impôts, amortissements et provisions</i> | 10 952 954 | 6 721 460 | 6 157 296 | 4 651 265 | 2 754 791 |
| <i>Impôt sur les bénéfices</i> | 3 428 590 | 2 320 425 | 1 580 720 | 1 135 176 | 0 |
| <i>Participation des salariés due au titre de l'exercice</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Bénéfices après impôts, amortissements et provisions</i> | 4 826 934 | 290 029 | 574 571 | 2 282 461 | 1 846 071 |
| <i>Montant des bénéfices distribués</i> | 0 | 0 | 1 400 000 | 1 400 000 | 1 575 000* |
| <i>Résultat des opérations réduit à une action</i> | | | | | |
| <i>Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.</i> | 2,28 | 1,26 | 0,45 | 2,02 | 0,87 |
| <i>Bénéfices après impôts, amortissements et provisions</i> | 1,38 | 0,08 | 0,16 | 0,65 | 0,53 |
| <i>Dividende versé à chaque action (€)</i> | 0 | 0 | 0,4 | 0,4 | 0,45* |
| <i>Personnel</i> | | | | | |
| <i>Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice</i> | 229 | 220 | 217 | 218 | 217 |
| <i>Montant de la masse salariale</i> | 9 821 194 | 10 517 643 | 9 204 779 | 9 232 656 | 9 686 456 |
| <i>Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)</i> | 4 976 256 | 5 366 415 | 4 574 257 | 4 657 020 | 4 529 064 |

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 7 mai 2024



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2023

L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes.

Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2023.

21. Listes des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2023

Conseil d'administration

| | Mandats au sein de Socram Banque | Mandats et fonctions dans toute autre société |
|------------------------|---------------------------------------|--|
| Administrateurs | | |
| Pascal Michard | Président du Conseil d'administration | <ul style="list-style-type: none">- Président et membre du Conseil d'administration d'Aéma Groupe,- Membre du Conseil d'administration de GIE Macif Finance Epargne,- Membre du Conseil d'administration de Macif SAM,- Membre des Conseils d'administration d'OFI Invest Asset Management SA et d'OFI Invest SA,- Membre du Conseil d'administration d'Amana (Santé-prévoyance-Algérie),- Président et membre du Comité de direction de SIIL SASU, |

| | | |
|------------------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de l'UFF Banque, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM. - Membre du Conseil d'administration de la FNMF. - Invité permanent de la Fondationb d'entreprise Macif, - Gérant d'EURESA GEIE |
| Ugo Marinelli | Représentant permanent de AGPM Assurances – Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier de l'AGPM, - Administrateur de l'AGPM. |
| Rémi Cerdan | Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Aéma Groupe, - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de la Fondation d'entreprise Macif, - Administrateur du GIE Macif Finance Epargne, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'OFI d'OFI Invest SA, - Administrateur de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce). |
| Arnaud Courdesses | Représentant permanent de Maif - Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Maif, - Administrateur de Maif Vie, - Administrateur de Maif solutions financières. |
| Tristan De La Fonchais | Représentant permanent de Matmut & Co-Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur membre du COMEX Groupe de Matmut, - Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine, - Administrateur d'OFI Lux, |

| | | |
|-----------------|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent Matmut aux Conseils d'administration de MUTLOG et MUTLOG Garanties, - Représentant au Conseil de surveillance de Virage Viager. |
| Milène Gréhan | Administratrice | <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de CAMIF, - Membre du Conseil d'administration de Maif Avenir. |
| Patrick Jacquot | Représentant permanent de AMDM - Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de AMDM, - Administrateur et Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique, - Membre permanent du Conseil de surveillance, Vice-Président au titre des petites mutuelles actionnaires, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Membre du Conseil de Surveillance de Solucia PJ, - Administrateur et membre du Comité d'audit de MUTAC, - Membre du Comité des rémunérations en qualité de personnalité extérieure qualifiée de Macif SAM, - Censeur d'OFI INVEST SA, - Administrateur et Représentant permanent d'OFIVALMO Partenaires - Membre titulaire au titre de France Assureurs et Vice-Président de la |

| | | |
|---------------|---|---|
| | | <p>Commission du Partage de la Route et de la Maîtrise des Déplacements du Conseil national de la Sécurité routière,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur au titre de France Assureurs de la Médiation de l'Assurance, - Membre de la Commission Exécutive et Président du GT Gouvernance et de la Commission Exécutive d'AAM, - Membre au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Administrateur et membre du bureau au titre de l'AAM de l'ESS France, - Président de l'association Assurance Prévention, - Président de FRANCE ACTIVE AIRDIE Occitanie, - Co-Président de FRANCE ACTIVE Occitanie, - Vice-Président de l'association Confluences. |
| Odile Ezerzer | <p>Représentante permanente de Macif</p> <p>- Administratrice</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale et membre du Directoire de Mutavie SE, - Administratrice et membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Gérante représentant Mutavie de Bessines l'Ebaupin SCI, - Représentante permanente Macif Innovation au Conseil d'Administration de Contrat facile (Testamento), - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Membre du Conseil stratégique et |

| | | |
|--------------|----------------|--|
| | | <p>Présidente d'HK Conseil SAS,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale de Macif Finance Epargne GIE, - Membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Administratrice, représentante permanente Mutavie au Conseil d'Administration, Présidente et membre du Comité des risques et du Contrôle interne, membre du Comité d'audit et membre du Comité d'audit financier des actionnaires d'OFI Invest SA, - Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration, représentante permanente de Mutavie au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil de surveillance d'OFI Invest Capital Partners, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil d'orientation stratégique d'OFI Invest Real Estate, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS. |
| Alain Lebrun | Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Vice-Président Macif, - Président du Comité d'Audit de Macif, |

| | | |
|-----------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et membre du bureau d'Aéma Groupe, - Membre du Comité d'Audit d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil de Surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'Abeille, - Membre du Comité d'Audit d'Abeille. |
| Vincent Loizeil | <p>Représentant permanent de MAPA - Administrateur</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique-SA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-MAB VIE. |
| Thierry Mirande | <p>Représentant permanent de BPCE - Administrateur</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Surassur. |
| Stéphane Muller | <p>Représentant permanent de Matmut - Administrateur</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Matmut & CO, - Président du Directoire d'IME SA, - Président d'IMS SAS, |

| | | |
|-----------------|-----------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Matmut Innovation SAS, - Directeur Général Adjoint de Matmut SGAM. - Président non administrateur du Comité technique de CARDIF IARD SA. |
| Hélène N'Diaye | Administratrice | <ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Adjointe de Maif SAM, - Directrice Générale de Maif Vie SA, - Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS, - Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS, - Membre du Comité d'Investissements de Maif Impact SAS, - Membre du Comité de Surveillance de VYV Protection Avenir SAS - Directrice Générale de Maif Connect SAS, - Présidente de Maif Paiements SAS. |
| Daniel Spitezki | Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Aucun autre mandat. |
| Lucas Haidari | Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d' Abeille Assurances Holding SA, - Membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Représentant permanent MACIFILIA et Membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce), - Membre du Conseil d'Administration de P&V ASSRANCES (Société étrangère, Bruxelles). |

| Censeurs | | |
|------------------|---------|--|
| Jocelyn Charlier | Censeur | <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de surveillance de Sécurimut, - Membres du Conseil d'administration de Macif Avantages et Services, - Invité permanent à Mutavie, - Membre du Conseil de surveillance d'OFI Invest Distribute. |
| Nicolas Gomart | Censeur | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général et Vice-Président de Matmut SAM, - Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'administration de Matmut SGAM, - Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners, - Président au Conseil d'administration de Matmut & Co SA, - Président de Matmut Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA, - Gérant et Représentant permanent FNMF au Conseil d'administration de la SCI Palais de la Mutualité SCI, - Président du Conseil d'administration de |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Matmut Mutualité Mutuelle livre II,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre III Mutuelle livre III, - Administrateur au Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Vice-Président de FNMF Fédération, - Membre du Comité de gestion de la fondation Paul Bennetot. |
|--|--|--|

Comités spécialisés du Conseil d'administration

| Comité d'audit et des risques | |
|-------------------------------|-----------|
| Daniel Spitezki | Président |
| Odile Ezerzer | |
| Milène Gréhan | |
| Virginie Le Mée | |
| Comité des rémunérations | |
| Nicolas Gomart | Président |
| Patrick Jacquot | |
| Alain Lebrun | |
| Arnaud Courdesses | |

Dirigeants effectifs

Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

| | |
|------------------|---------------------------|
| Philippe Moulay | Directeur Général |
| Jean-Paul Ménagé | Directeur Général Délégué |

22. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2023, aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration.

Une convention est arrivée à son terme le 30 juin 2023. Il s'agit du prêt relais d'un montant total de 12 millions d'euros avec Ofivalmo Partenaires ayant pour objet le financement de la restructuration du capital d'Ofivalmo Partenaires. La mise à disposition des fonds a eu lieu depuis le 30 novembre 2022. Le capital a été remboursé en une seule fois, le 9 janvier 2023.

Enfin, quatre conventions autorisées se sont poursuivies :

- La convention de prise en charge des risques d'impayés au sein de Socram Banque,
- L'avenant n°1 au mandat IOBSP signé entre Macif, Macifin' et Socram Banque qui instaure une commission versée à Macif relative à l'activité Compte à vue de 1 % du PNB,
- Le Protocole 2022 de soutien des actionnaires pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 mars 2025) dont l'objet reste le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie, dans des conditions et dispositions identiques au précédent protocole. L'engagement maximum reste fixé à 150 M€,
- Le prêt d'un montant total de 12,8 millions d'euros avec Ofi Holding ayant pour objet le financement d'une soulte au bénéfice d'Ofivalmo Partenaires dans le cadre de l'opération de réduction du capital d'Ofi Holding (il s'agit d'une réduction de capital de 1,6 millions d'euros pour une valeur vénale de 48 millions d'euros qui conduira à une sortie d'Ofivalmo Partenaires du capital d'Ofi Holding). Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2028.

Fait à Niort, le 20 mars 2024.

" Certifié conforme à l'original "



ACTIF

COMPTES CONSOLIDÉS

| En € | 2023 | 2022 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Opération interbancaires et assimilées | 387 660 621,95 | 303 264 640,29 |
| Opération avec la Clientèle | 1 358 304 782,45 | 1 231 164 212,61 |
| Opérations de crédit-bail et assimilées | - | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | - | - |
| Actions et autres titres à revenu variable | 300,00 | - |
| Placement des entreprises d'assurance | - | - |
| Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme | - | - |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 11 483 079,69 | 11 548 103,14 |
| Ecart d'acquisition | - | - |
| Compte de négociation et de règlement | - | - |
| Autres comptes de régularisation et actifs divers | 19 311 279,56 | 13 484 979,19 |
| Total de l'actif | 1 776 760 063,65 | 1 559 461 935,23 |

PASSIF

COMPTES CONSOLIDES

| En € | 2023 | 2022 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Opérations interbancaires et assimilés | 63 514 471,97 | 4 965 814,93 |
| Opérations avec la clientèle | 1 070 064 949,77 | 1 142 420 626,31 |
| Dettes représentées par un titre | 341 962 945,19 | 112 266 040,97 |
| Provision technique des entreprises d'assurance | - | - |
| Compte de négociation et de règlement | - | - |
| Autres comptes de régularisation et passif divers | 16 296 051,97 | 17 828 834,44 |
| Ecart d'acquisition | - | - |
| Provisions | 1 118 175,00 | 1 469 494,00 |
| Dettes subordonnées | 47 247 567,20 | 43 638 925,66 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 2 700 000,00 | 3 000 000,00 |
| Intérêts minoritaires | - | - |
| Capitaux propres hors FRBG | 233 855 902,55 | 233 872 198,92 |
| Capital souscrit | 70 000 000,00 | 70 000 000,00 |
| Primes d'émission | 16 316 229,57 | 16 316 229,57 |
| Réserves consolidées et autres | 145 819 408,65 | 144 846 175,80 |
| Résultat de l'exercice +/- | 1 720 264,33 | 2 709 793,55 |
| Total du passif | 1 776 760 063,65 | 1 559 461 935,23 |



Annexe aux comptes consolidés

1. Faits marquants de l'exercice

Quatrième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crises géopolitiques de 2022 et 2023 avec des tensions fortes sur l'inflation), 2023 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte hausse des taux de refinancement, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Dans ce contexte général perturbé économiquement, Socram Banque a retrouvé en 2023 une très belle dynamique de production portée notamment par le volontarisme des mutuelles, la compétitivité de ses tarifs, l'évolution de ses offres ou encore la simplification de ses parcours de souscription. L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux du plan stratégique dans lequel nos pratiques, processus et outils ont été remis à niveau. Nous atteignons globalement les objectifs que nous nous étions fixés.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur le déploiement de solutions de gestion d'une offre LOA pour les véhicules neufs, d'un élargissement de la digitalisation de notre gamme de crédit, d'une simplification des parcours de souscription et de la mise en place d'un taux « boosté » sur les livrets.

Notre diversification continue sa progression dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Le renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle du système d'information, du dispositif de lutte contre le blanchiment et de la conformité des opérations s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, nos clients et partenaires sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services supérieure à 90 % pour les emprunteurs.

Une opération de refinancement construite sur la base d'une nouvelle structure d'opération de financement « titrisation privée », adossée sur la remise en garantie de prêts automobiles de Socram Banque permet de disposer d'une ligne de liquidité de 250 M€. Au 31 décembre 2023, 50M€ d'euros ont été tirés.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous poursuivons nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes. Notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

2. Obligation de consolidation

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450 M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018.

Cette opération de titrisation publique (Titrisocram 2017) a été dissoute fin février 2022.

Préalable à une future nouvelle opération de titrisation publique, une opération de refinancement de « titrisation privée » construite au moyen de la remise en pleine propriété de prêts automobiles via un Fonds Commun de Titrisation pour un montant de 69 M€ a été réalisée en décembre 2023. L'opération est structurée autour de la mise en place d'un emprunt collatéralisé par ces créances au sens de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier. Au 31 décembre 2023, 50 M€ ont été tirés sur une enveloppe totale de 250 M€.

A la différence d'une titrisation publique qui conduit à une cession des créances, les créances mobilisées par cette opération sont conservées au bilan de l'établissement.

3. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

3.1. Détermination du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- Les entités ad hoc, au sens du règlement 2020-01 de l'ANC et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance ;

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

3.2. Périmètre de consolidation et évolution

| Entités consolidées | 2023 | | 2022 | |
|------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Méthode de consolidation | % de contrôle et d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle et d'intérêt |
| SOCRAM Banque | SM | | SM | |
| SOCRAM Immo | IG | 100% | IG | 100% |
| SCI du 24 février | IG | 100% | IG | 100% |
| SCI 24/24 | IG | 100% | IG | 100% |
| SCI du Vieux Colombier | IG | 100% | IG | 100% |

SM : société mère IG : intégration globale

La société Via Finances, acquise en février 2022 et dont le siège social est situé au 2 rue du 24 février à Niort, est exclue du périmètre de consolidation du fait de la non matérialité de l'entité dans les comptes consolidés du Groupe.

3.3. Méthode d'intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.1. Règles générales

La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par le Règlement CNC N° 2020-01 modifié par les règlements 2000-01 et 2005-05 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

4.2. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.3. Principes d'évaluation des postes du bilan

4.3.1. Présentation des opérations avec la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

Il n'a pas été mis en place de provision collective.

Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2022 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Dépréciation des créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux prévisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux prévisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

4.3.2. Portefeuille de titres

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

Titres de placement

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement.

Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).

A la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Titres de transaction

Cette catégorie comprend le cas échéant des Sicav de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres d'investissement

La société ne détient pas de titres d'investissement.

4.3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

4.3.4. Dettes

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

Dettes subordonnées

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

4.3.5. Opérations de couverture

Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché. Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.

5. Notes sur le bilan actif

5.1. Opérations interbancaires

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

| Durée résiduelle en K€ | <3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|---|----------------|-----------------|---------------|----------------|----------|----------------|----------------|
| Caisse | 0,1 | - | - | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Compte encaisse DAB | - | - | - | - | - | - | - |
| Banque de France et réserves obligatoires | 140 610 | - | - | - | - | 140 610 | 63 306 |
| Encours centralisés | - | - | - | 231 982 | - | 231 982 | 215 914 |
| Valeurs non imputées | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes et prêts | 15 069 | - | - | - | - | 15 069 | 24 044 |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - | - | - | - |
| Valeur Brute | 15 069 | - | - | - | - | 15 069 | 24 044 |
| Dépréciation | - | - | - | - | - | - | - |
| Valeur Nette | 15 069 | - | - | - | - | 15 069 | 24 044 |
| TOTAL | 155 679 | - | - | 231 982 | - | 387 661 | 303 265 |

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Epargne Populaire souscrits par la clientèle.

5.2. Opérations avec la clientèle

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Epargne. Il s'élève à 1 358 305 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.

Dans le cadre de la mise en place d'un refinancement via une titrisation privée, Socram Banque a remis en garantie, au 31 décembre 2023, 68 745 K€ de créances à un fond commun de titrisation. Ces créances demeurent inscrites au bilan.

- Ventilation des créances selon leur durée résiduelle

| (En K€) | <3mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 4 099 | - | - | - | - | 4 099 | 4 967 |
| Crédits de trésorerie | 106 317 | 102 255 | 188 908 | 815 170 | 120 044 | 1 332 695 | 1 201 378 |
| <i>Dont clientèle financière</i> | - | - | - | 10 883 | - | 10 883 | 24 804 |
| Encours douteux (nets de provisions) | 18 416 | - | - | - | - | 18 416 | 22 330 |
| Créances rattachées | 3 048 | - | - | - | - | 3 048 | 2 422 |
| Valeurs non imputées opérations avec la cl | 47 | - | - | - | - | 47 | 68 |
| TOTAL | 131 927 | 102 255 | 188 908 | 815 170 | 120 044 | 1 358 305 | 1 231 164 |

- Créances douteuses activité crédit

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Encours sains hors créances rattachées | 1 331 484 | 1 199 997 |
| <i>Dont créances restructurées inscrites en encours sains</i> | 187 | 176 |
| Encours douteux hors créances rattachées | 52 011 | 56 268 |
| Dont encours douteux compromis hors créances rattachées | 37 447 | 35 415 |
| Provision pour dépréciation des créances y compris provisions pour actualisation et décote Nelertz | 33 943 | 34 329 |
| Dont provision pour dépréciation des douteux compromis | 25 167 | 24 636 |
| Taux de couverture | 65,26% | 61,01% |
| Encours global activité crédit | 1 383 495 | 1 256 265 |
| Taux d'encours douteux | 3,76% | 4,48% |
| Taux de provisionnement global (Provisions/Encours global) | 2,45% | 2,73% |

L'application de la nouvelle définition du défaut a conduit à un déclassement de 1,6 millions d'euros d'encours qui n'auraient pas été déclassés selon les anciens critères. Ces encours ont été provisionnés de façon homogène avec les autres encours douteux.

- Créances douteuses activité banque

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Encours sains hors créances rattachées | 5 311 | 6 348 |
| Encours douteux hors créances rattachées | 1 751 | 1 958 |
| <i>Dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i> | - | - |
| Provision pour dépréciation des créances | 1 404 | 1 567 |
| Taux de couverture | 80,18% | 80,07% |
| Encours global débiteur CAV/Epargne | 5 798 | 6 926 |

5.3. Obligations et autres titres à revenu fixe

Socram Banque a souscrit en fin 2013 des Obligations A Terme à taux fixe, afin de constituer partiellement le coussin de liquidité, les dernières sont arrivées à terme en 2018.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|------|------|
| OAT taux fixe | - | - |
| FCT obligations mezzanines et subordonnées | - | - |
| Créances rattachées | - | - |
| TOTAL | - | - |

5.4. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|------------------------|------|------|
| SICAV éligibles au LCR | - | - |
| SICAV monétaires | - | - |
| TOTAL | - | - |

5.5. Valeurs immobilisées

• Modalités d'amortissement

| | Mode d'amortissement | Durée |
|------------------------|----------------------|------------|
| Logiciels et licences | Linéaire | 4 ans |
| Agencements | Linéaire | 4 à 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 ans |
| Matériel et outillage | Linéaire | 5 ans |
| Gros Œuvre | Linéaire | 60 ans |
| Façade Etanchéité | Linéaire | 30 ans |
| Equipements Techniques | Linéaire | 20 ans |
| Aménagements | Linéaire | 10 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Mobilier | Linéaire | 7 à 10 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 4 ans |

• Mouvements de l'exercice

| (En K€) | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture | Amortissement s et Provisions | Montant net |
|--|---------------|--------------|------------|--------------|----------------------------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles en cours | 1 261 | - | 1 106 | 155 | - | 155 |
| Certificat | - | - | - | - | - | - |
| Logiciels | 25 889 | 1 725 | - | 27 614 | 25 828 | 1 786 |
| Immobilisations incorporelles | 27 150 | 1 725 | 1 106 | 27 769 | 25 828 | 1 941 |
| Terrains | 1 054 | - | - | 1 054 | - | 1 054 |
| Construction | 9 575 | - | 1 253 | 8 322 | 3 737 | 4 585 |
| Agencements | 7 842 | 1 360 | - | 9 202 | 5 866 | 3 336 |
| Matériel de transport | 74 | - | 21 | 53 | 53 | - |
| Mobilier de bureau | 4 315 | 187 | - | 4 502 | 3 962 | 540 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | 27 | - | 27 | - | 27 |
| Immobilisations corporelles | 22 860 | 1 574 | 1 274 | 23 160 | 13 618 | 9 542 |
| TOTAL GENERAL | 50 010 | 3 299 | 2 380 | 50 929 | 39 446 | 11 483 |

5.6. Autres actifs

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-------------------|--------------|--------------|
| Dépôt de garantie | 1 960 | 242 |
| Divers | 5 990 | 4 981 |
| Impôts différés | - | 815 |
| TOTAL | 7 950 | 6 038 |

5.7. Comptes de régularisation

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|--------------|
| Remises à l'encaissement et autres instances | 591 | 594 |
| Charges ou produits constatés d'avance | 1 005 | 1 183 |
| Produits à recevoir sur IFT | 4 | 2 |
| Autres produits à recevoir | 9 761 | 5 667 |
| TOTAL | 11 362 | 7 447 |

6. Notes sur le bilan passif

6.1. Dettes envers les établissements de crédit

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

| (En K€) | < 3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|----------------------------|---------------|-----------------|---------------|--------------|----------|---------------|--------------|
| Comptes et emprunts | 63 514 | - | - | - | - | 63 514 | 4 966 |
| <i>Dont à vue</i> | 2 964 | - | - | - | - | 2 964 | 4 312 |
| <i>Dont à terme</i> | 60 551 | - | - | - | - | 60 551 | 654 |
| Valeurs données en pension | - | - | - | - | - | - | - |
| <i>A vue</i> | - | - | - | - | - | - | - |
| <i>A terme</i> | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 63 514 | - | - | - | - | 63 514 | 4 966 |

6.2. Opérations avec la clientèle

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Compte à vue et Epargne, elle regroupe les éléments suivants :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes à vue | 324 561 | 387 832 |
| Comptes d'épargne | 745 373 | 754 455 |
| <i>Dont CEL</i> | 1 560 | 1 263 |
| <i>Dont PEL</i> | 10 924 | 12 273 |
| <i>Dont autres épargnes réglementées</i> | 339 236 | 296 400 |
| Dettes rattachées | 60 | 71 |
| Comptes d'Instance | 71 | 63 |
| TOTAL | 1 070 065 | 1 142 421 |

6.3. Dettes représentées par un titre

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires liées à la titrisation). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

| (En K€) | < 3 mois | 3 mois < 6 mois | 6 mois < 1 an | 1 an < 5 ans | + 5 ans | Total 2023 | Total 2022 |
|---|---------------|-----------------|---------------|----------------|----------|----------------|----------------|
| Titres donnés en pension livrée | | | | 50 000 | | 50 000 | |
| Titres négociables à termes | 55 000 | 85 000 | 65 000 | 83 000 | - | 288 000 | 112 000 |
| Emprunts obligataires | | | | | | | |
| Taux fixe | | | | | | | |
| Taux variable | | | | | | | |
| Taux révisable | | | | | | | |
| Dettes rattachées aux opérations sur titres | 3 963 | - | - | - | - | 3 963 | 266 |
| Intérêts courus sur titres négociables | 3 963 | | | | | 3 963 | 266 |
| Intérêts courus sur emprunts obligataires | | | | | | | |
| TOTAL | 58 963 | 85 000 | 65 000 | 133 000 | - | 341 963 | 112 266 |

6.4. Autres passifs

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| personnel, organismes sociaux | 3 506 | 4 700 |
| Autres charges à payer | 8 172 | 10 143 |
| Primes d'émission obligatoire liée à la titrisation | - | 0 |
| Autres comptes de régularisation | 1 311 | 1 146 |
| Divers | 3 249 | 1 840 |
| Impôts différés | 57 | - |
| TOTAL | 16 296 | 17 829 |

6.5. Provision pour risques et charges

Les mouvements en suspens liés à l'activité Compte à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Comptes suspens Banque | - | - |
| Provisions liées aux PEL | 432 | 311 |
| Provisions litiges | 687 | 1.158 |
| TOTAL | 1.118 | 1.469 |

6.6. Dettes subordonnées

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrécouvrabilité des créances des sociétaires défailtants.

6.7. Evolution du fonds de garantie sur l'exercice

| | Solde au 31/12/2022 | Souscriptions | Rembour-sements | Capitalisation des produits | Utilisation par Socram | Utilisation | Rentrées sur créances | Solde au 31/12/2023 |
|---------------------|---------------------|---------------|-----------------|-----------------------------|------------------------|--------------|-----------------------|---------------------|
| Fonds A | 39 678 | 17 620 | 13 509 | - | 453 | - | - | 43 337 |
| Fonds B | 10 849 | - | - | 759 | - | 3 171 | 1 909 | 10 346 |
| Réservation Fonds B | 6 889 | - | - | - | - | 453 | - | 6 436 |
| TOTAL | 43 639 | 17 620 | 13 509 | 759 | 453 | 2 718 | 1 909 | 47 248 |

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

Un transfert additionnel de 3 195 KEUR a également été réalisé entre les compartiments A et B suite à un exercice de réconciliation. Il s'agit de sommes issues de crédits éteints et dont les emprunteurs ne pouvaient prétendre au remboursement de leur souscription. La nature atypique de ce transfert a amené à ne pas appliquer de réservation à hauteur de 90%.

6.8. Capitaux propres hors FRBG

Tableau de variation des capitaux propres

| (En K€) | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat net part de groupe | Capitaux propres consolidés part groupe | Minoritaire | Capitaux propres consolidés part groupe |
|---|---------|--------|----------------------|-----------------------------|---|-------------|---|
| <u>Situation au 31/12/2021</u> | 70 000 | 16 316 | 145 436 | 1 576 | 233 328 | - | 233 328 |
| Variation du capital | | | | | | | - |
| Distributions effectuées | | | 1 400 | - | 1 400 | - | 1 400 |
| Autres variations | | | 766 | - | 766 | - | 766 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1 576 | 1 576 | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | | | | 2 710 | 2 710 | - | 2 710 |
| <u>Situation au 31/12/2022</u> | 70 000 | 16 316 | 144 846 | 2 710 | 233 872 | - | 233 872 |
| Variation du capital | | | | | | | - |
| Distributions effectuées | | | 1 400 | - | 1 400 | - | 1 400 |
| Autres variations | | | 337 | - | 337 | - | 337 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 2 710 | 2 710 | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | | | | 1 720 | 1 720 | - | 1 720 |
| <u>Situation au 31/12/2023</u> | 70 000 | 16 316 | 145 819 | 1 720 | 233 856 | - | 233 856 |

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros. Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

6.9. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------|-------|-------|
| FRBG | 2 700 | 3 000 |
| TOTAL | 2 700 | 3 000 |

Socram Banque a décidé d'effectuer en 2021 une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts attendus sur la transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022. Une reprise de 300 k€ a été passée en 2023 afin de couvrir des charges liées à ces deux motifs.

7. Hors bilan

7.1. Engagements de financement donnés

- **Crédit acquisition véhicules**

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 14 382 K€.

- **Crédit travaux**

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits travaux" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 3 463 K€.

- **Découverts autorisés non utilisés**

Le montant des découverts autorisés et non utilisés dans le cadre de l'activité Banque de détail s'élève à 13 551 K€.

7.2. Engagement de garantie reçu

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2022. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

8. Compte de résultat

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

8.1. Charges

- **Intérêts et charges assimilées**

Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Charges sur opérations de trésorerie | 12 863 | 8 946 |
| Charges sur opérations à la clientèle | 17 472 | 10 300 |
| Charges sur opérations sur titres | 8 942 | 754 |
| Charges sur prestations de services financiers | 3 065 | 3 388 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 759 | 466 |
| TOTAL | 43 101 | 23 854 |

- Commissions constatées en charges

Elles se décomposent en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|------------|
| Commissions de placement | 129 | 137 |
| Commissions sur opérations de hors bilan | 600 | 598 |
| Commissions sur prestations de services financiers | 254 | 227 |
| Commissions sur opérations sur titres | 73 | 10 |
| TOTAL | 1 056 | 973 |

- Charges générales d'exploitation

Ce poste comprend :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Charges externes | 20 037 | 21 129 |
| Impôts et taxes | 319 | 337 |
| Charges de personnel | 15 507 | 14 623 |
| TOTAL | 35 863 | 36 090 |

- Dotations aux comptes d'amortissement

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 1 005 K€ sur l'exercice 2023.

- Coût du risque activité crédit

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Dotations nettes aux provisions | - 386 | 394 |
| Passages en pertes | 5 013 | 5 170 |
| Rentrées sur créances amorties | - 2 254 | - 2 376 |
| Garantie des pertes Mutuelles | - 6 | - 9 |
| Coût du risque avant Fonds de garantie B | 2 368 | 3 178 |
| Recours à exercer sur Fonds B | 453 | 167 |
| Pertes imputées sur fonds B | - 3 171 | - 2 219 |
| Rentrées sur créances transférées sur Fonds B | 1 909 | 1 981 |
| TOTAL | 1 558 | 2 775 |

- Coût du risque activité CAV/Epargne

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|------|------|
| Dotations nettes aux provisions | 163 | 282 |
| Passages en pertes | 694 | 655 |
| Rentrées sur créances amorties | 15 | 32 |
| Coût du risque | 516 | 341 |

- Charges exceptionnelles

Elles concernent principalement :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-------------------------------|------|------|
| Provisions Risques et Charges | 323 | 83 |
| Divers | 342 | 389 |
| TOTAL | 665 | 472 |

- Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.

Preuve d'impôt (en K€)

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Résultat consolidé | 1 720 | 2 710 |
| Impôt comptabilisé | 872 | 1 053 |
| Résultat consolidé avant impôt | 2 592 | 3 763 |
| Taux d'impôt applicable | 25,0% | 25,0% |
| Impôt théorique | 648 | 941 |
| Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€ | 28 | 9 |
| Crédit d'impôt | - | 1 |
| Total des différences temporaires | - | - |
| Total des différences permanentes | 202 | 102 |
| Impact des différentiels de taux | - | - |
| Effet des autres éléments | 6 | 2 |
| Total Impôt théorique | 872 | 1 053 |
| Impôt comptabilisé | 872 | 1 053 |

Impôt (IS)

| (En K€) | Résultat | Impôt sur les sociétés |
|-------------------------------------|----------|------------------------|
| Résultat d'exploitation | 2 688 | 872 |
| Gains/pertes sur actifs immobilisés | - | - |
| Résultat exceptionnel | 396 | - |
| Résultat avant IS | 2 292 | 872 |

Répartition impôt courant et différé

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|---------------------------------------|------|-------|
| Actifs d'impôts courants et différés | - | 1 053 |
| Impôts courants | - | 1 135 |
| Impôts différés | - | 82 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 872 | - |
| Impôts courants | - | - |
| Impôts différés | 872 | - |

8.2. Produits

• Intérêts et produits assimilés

Ils se décomposent en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Produits sur opérations de trésorerie | 22 879 | 13 023 |
| Produits sur opérations à la clientèle | 50 812 | 42 926 |
| Produits de placements | 7 | 396 |
| Produits sur moyens de paiement | 580 | 695 |
| TOTAL | 74 278 | 57 040 |

• Commissions produits

Elles se décomposent en :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Commissions sur opérations interbancaires | - | - |
| Commissions sur opérations à la clientèle | 8 993 | 9 814 |
| Commissions sur prestations de services financiers | 25 | 177 |
| TOTAL | 9 018 | 9 991 |

- Autres produits d'exploitation bancaire

Ils concernent :

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Commissions d'apport assurance en couverture de prêt | 2 492 | 2 345 |
| TOTAL | 2 492 | 2 345 |

- Produits exceptionnels

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|--------------|------------|------------|
| Divers | 270 | 114 |
| TOTAL | 270 | 114 |

- Reprise FRBG

| (En K€) | 2023 | 2022 |
|-------------------------------|------------|----------|
| Reprise nettes aux provisions | 300 | - |
| TOTAL | 300 | - |

9. Informations complémentaires

9.1. Engagements sur instruments financiers à terme

- Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

A titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

| Positions conditionnelles (En K€) | Moins d'un an | Plus d'un an | TOTAL |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|---------------|
| SWAPS liés aux titrisations | | | - |
| Autres SWAPS payeurs taux fixe | | 11 520 | 11 520 |
| TOTAL | - | 11 520 | 11 520 |

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une moins-value latente de -67 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture, conclus notamment dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation. A la clôture de l'exercice, cette somme est nulle, compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'absence d'opération de titrisation en vie.

9.2. Créances garanties par des sûretés réelles

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- au nantissement des licences de taxis.

9.3. Contrat d'assurance sur le risque Crédit attaché aux licences taxis

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1^{er} mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque portant sur les 8 premières années et les 2 dernières années de ces financements est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

9.4. Résultat par action

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

9.5. Honoraires commissaires aux comptes toutes taxes comprises

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant :

| (En €) | Groupe Y | PWC |
|--|----------|--------|
| Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés | 67 130 | 84 430 |
| Missions spécifiques | - | 8 904 |

9.6. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite hors charges patronales s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 889 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

9.7. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 66 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 597 K€.

9.8. Effectifs moyens par catégorie

| | 2023 | 2022 |
|-----------|------|------|
| Cadre | 83 | 78 |
| Non cadre | 135 | 140 |

9.9. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

9.10. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel n'est intervenu entre la date d'arrêté des comptes et leur approbation par le conseil d'administration

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.